



Arrêté du maire de la commune de BLOYE -74150- HAUTE-SAVOIE

OBJET :

ARRETÉ DE CIRCULATION POUR TRAVAUX

Le Maire de BLOYE, Haute-Savoie,

VU l'article L.2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande d'arrêté de circulation en date du 10 octobre 2025 faite par la société CIRCET, Monsieur Hugo TURPIN, pour le compte de la société ALTITUDE INFRASTRUCTURE CONSTRUCTION,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la Route des Cavolets et Route de Ballentrاند, dans un but de sécurité publique afin de permettre sur la voie publique des travaux d'implantation deux appuis Telecom compo 8 m par la société 3P-C pour le compte de la société CIRCET, du lundi 20 octobre 2025 au jeudi 20 novembre 2025,

VU l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les travaux seront réalisés Route des Cavolets et route de Ballentrاند pour une durée de 30 jours calendaires du lundi 20 octobre 2025 au jeudi 20 novembre 2025 de 08h00 à 17h00. La route sera sur deux sens de circulation avec une circulation alternée manuellement. La vitesse sera limitée à 30 km/h (cf. demande d'arrêté de police de la circulation + deux photos. Les travaux seront des travaux d'implantation deux appuis Telecom compo 8 m. L'intervention des travaux durera 30 jours calendaires au maximum les 20/10/2025 au 20/11/2025.

Article 2 : La sécurisation sera mise en place par la société 3P-C, pour le compte de la société CIRCET. Le présent arrêté sera placé de façon visible pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Rumilly, Monsieur le Maire de Bloye, Monsieur le Chef de Corps des Services de Secours de Rumilly, Monsieur l'Agent de Maîtrise du CERD d'Alby-sur-Chéran, Monsieur le Chef du Service Transports Scolaires de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, la société 3P-C, pour le compte de la société CIRCET, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et annexé au registre des arrêtés du Maire.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Rumilly,
- Monsieur le Chef de Corps des Services de Secours de Rumilly,
- Monsieur Hervé ISEPPY, Agent de Maîtrise, CERD d'Alby-sur-Chéran,
- Monsieur le Chef du Service Transports Scolaires de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie,
- Monsieur Youcef ICHAM, la société 3P-C, pour le compte de Monsieur Hugo TURPIN, la société CIRCET,
- Affichage en mairie de Bloye.

Acte rendu exécutoire après publication
ou affichage en date du :

Pour la 1^{ère} adjointe,
Isabelle BOUCHET



Fait à BLOYE, le 13 octobre 2025
Pour le 1^{ère} Adjointe,
Isabelle BOUCHET

